

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le 21/04/2017

SLOW

ID : 004-200004956-20170418-D2017_31-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 18 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES COLLONGUES (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU
M. Olivier DUVAL a donné procuration à M. François FOURES*

N° 2017/31

**Objet : Vote du Budget Primitif 2017
(Budget principal et budgets annexes :
Ordures Ménagères, Voirie, SPANC, ZA Condomines, Lotissement Cabrilles,
Médiathèque, Office de Tourisme, Crèches, ALSH, Aquaval, Réseau d'Ecoles, ZA la
Marche, ZA Borio Novo)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la réunion du Bureau Elargi en date du 11 avril réuni en commission des finances lors de laquelle les maquettes financières 2017 ont été présentées,

Vu le projet de budget principal et des douze budgets annexes (Ordures Ménagères, Voirie, SPANC, ZA Condomines, Lotissement Cabrilles, Médiathèque, Office de Tourisme, Crèches, ALSH, Aquaval, Réseau d'Ecoles, ZA Borio Novo) pour l'exercice 2017 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2017.

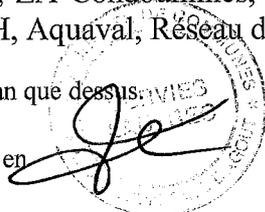
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (3 contre : M. Galzin, M. Albert, M. Vernhes) pour le Budget Principal, à la majorité (2 contre : M. Galzin, M. Vernhes) pour le Budget Annexe Ordures Ménagères et à l'unanimité pour les Budgets Annexes Voirie, SPANC, ZA Condomines, Lotissement Cabrilles, Médiathèque, Office de Tourisme, Crèches, ALSH, Aquaval, Réseau d'Ecoles et ZA Borio Novo :

- décide d'adopter le budget primitif 2017 de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, le budget principal et les douze budgets annexes (Ordures Ménagères, Voirie, SPANC, ZA Condomines, Lotissement Cabrilles, Médiathèque, Office de Tourisme, Crèches, ALSH, Aquaval, Réseau d'Ecoles, ZA Borio Novo).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le 19 avril 2017.



Le Président,

Raymond GARDELLE

